

L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

NOUS SOMMES PRÊTS !



L'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels, instaure une complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé dès 2016, avec une prise en charge partielle de l'employeur. C'est donc une avancée très importante vers l'accès à des soins de qualité pour tous ! Votre mutuelle Mare-Gaillard se mobilise pour contribuer pleinement à sa réussite.



TÉLÉ-ASSISTANCE :
DÉCOUVREZ
NOTRE OFFRE
EXCEPTIONNELLE !

SANTÉ :
LE TÉLÉPHONE PORTABLE :
DANGEREUX ?
Ce qu'en disent les dernières études...



Des raisons d'espérer

L'année 2013 qui s'achève était annoncée comme une année particulièrement difficile sur le plan économique et social. Elle a, malheureusement, largement tenue ses promesses, avec son cortège de licenciements et d'entreprises en difficulté, mais par dessus tout, une explosion de la violence, notamment chez les jeunes, qui n'a pas manqué d'interpeller l'ensemble de nos sociétés antillo-guyanaise.

A priori, l'année 2014 ne s'annonce guère sous de meilleurs auspices. Les indicateurs économiques et sociaux n'incitent pas à l'optimisme, pas plus en Métropole que dans nos départements.

Faut-il alors désespérer ? Bien-sûr que non !

En effet, si les signes de la reprise se font encore attendre, cette crise a au moins le mérite de révéler que dans nos sociétés, les valeurs de solidarité et d'entraide sont toujours bien enracinées. Regardez bien autour de vous, dans les familles, chez vos amis, vos voisins, au sein des associations, en ville comme à la campagne. Vous y trouverez nécessairement de multiples actes de solidarité. Ils sont le plus souvent à l'échelle d'un individu, voire d'une famille, ce qui les rend peu spectaculaires mais leurs multiplications sont autant de signes d'espoir. Ils démontrent que les valeurs qui ont forgé et nourrit naguère le mouvement mutualiste aux Antilles-Guyane, sont toujours vivaces.

Ces valeurs de solidarité et de partage, ce sont nos principales richesses et nos meilleurs atouts pour traverser l'épreuve.

Alors, tous ensemble, à travers le mouvement mutualiste, mais aussi dans toutes les strates de notre société, cultivons les encore et encore tout au long de cette année 2014.

Bonne et heureuse année à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

**Le Président,
Maurille Serge Chicot**

GOVERNANCE

La composition du bureau a changé

Suite au décès de Jean-Michel Combes, qui occupait le poste de trésorier au sein du bureau, la composition de ce dernier a changé. M. Guy Cazimir occupe désormais le poste de trésorier général de la Mutuelle Mare-Gaillard, tandis que M. Thierry Marcimin devient trésorier adjoint. A noter également, la venue d'un nouveau membre du Conseil d'Administration de la Mutuelle. Il s'agit de M. Antoine Jean-Baptiste, nommé par cooptation (La cooptation est la désignation d'un nouveau membre d'une assemblée par les membres déjà en place)...



Maurille Serge CHICOT
Président



Lédore FLANDRINA
1er Vice-Président



Romuald LULLIN
2ème Vice-Président



Jacques THORIN
Secrétaire Général



Nicole MUSQUET
Secrétaire Générale adjointe



Guy CAZIMIR
Trésorier Général



Thierry MARCIMIN
Trésorier Général adjoint

TÉLÉ-ASSISTANCE

Découvrez notre offre exceptionnelle !

Pendant tout le premier trimestre 2014, votre mutuelle vous aide à vous équiper

La téléassistance est un dispositif permettant à une personne d'alerter, à tout moment, une centrale d'écoute en cas de danger.

Concrètement, le bénéficiaire porte un médaillon (ou une montre) communiquant avec un boîtier et équipé d'un bouton d'alerte sur lequel il peut volontairement appuyer pour réclamer une assistance.

Il est vrai que, les innovations sont nombreuses aujourd'hui, mais la téléassistance va encore plus loin. Par exemple, des systèmes de détection de chutes et de géolocalisation permettent le déclenchement «automatique» d'une alerte, en cas de chute lourde, et la téléassistance aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

Toutes les personnes désireuses de demeurer chez elles peuvent donc le faire en toute sérénité.

Leurs proches, eux, sont désormais rassurés sur la sécurité de leurs parents.

Ainsi, la Téléassistance, convient et peut être adaptée aux besoins de toute personne fragilisée (seniors, personnes à mobilité réduite, personnes atteintes de surdit , malvoyants, Parkinsonien, malades d'Alzheimer, ...).

La Mutuelle Mare-Gaillard soutient activement le d veloppement de la T l assistance aux Antilles-Guyane. C'est pourquoi, elle a sign  des conventions de partenariat avec des op rateurs locaux de T l assistance qui permettent   ses adh rents de b n ficier de tarifs pr f rentiels.

Elle a notamment sign  une convention depuis plusieurs ann es avec la soci t  WARNESS CARAIBES.

Offrant le panel de formules de t l assistance le plus complet dans nos  les, elle propose,   des tarifs pr f rentiels, des  quipements de t l assistance aux seniors affili s   notre Mutuelle.



Si vous souhaitez b n ficier de la t l assistance, ou en faire b n ficier l'un de vos proches, c'est le moment de franchir le pas !

Pendant tout le premier trimestre 2014, les 100 premiers adh rents de notre mutuelle qui signeront un contrat avec la soci t  Warness Cara bes pour un  quipement classique (Warness Class), b n ficieront d'une offre exceptionnelle :

- un tarif sp cial de 25,80  au lieu de 34,80 , la diff rence de 9   tant support e par la Mutuelle Mare-Gaillard,
- les frais de mise en service pris en charge   100% par la Mutuelle Mare-Gaillard.

3

HOMMAGE

Jean-Michel Combes nous a quitt s

Jean-Michel Combes, qui occupait le poste de tr sorier g n ral au sein du bureau, nous a quitt s le 28 juin dernier. Jean-Michel Combes militait activement pour le d veloppement du mutualisme aux Antilles-Guyane, au sein de la Mutuelle Mare-Gaillard depuis plus de 25 ans. Simple militant au d but de son engagement, il a  t   lu ensuite d l gu , puis nomm  successivement administrateur, membre du bureau de la mutuelle, et tr sorier adjoint. En 2002, il est nomm  tr sorier g n ral, poste qu'il occupera jusqu'  son d c s. Issu du milieu de la banque, les chiffres, les donn es financi res et comptables n'avaient aucun secret pour lui. Ses convictions mutualistes le pousseront   s'engager toujours plus loin. C'est ainsi qu'il repr sentera la Mutuelle Mare-Gaillard dans plusieurs instances :

- administrateur de l'Union R gionale Guadeloupe,
- administrateur aupr s de la Caisse d' pargne,
- Pr sident de SERVAG,
- d l gu    Harmonie Mutuelle.

Son d part pr matur  laisse donc un grand vide dans le mutualisme antillo-guyanais et une peine immense   tous ses fr res mutualistes.



PAIEMENT DES COTISATIONS

Dépassé, peu pratique, dangereux : ne payez plus vos cotisations en espèces !

Le paiement des cotisations en espèces au guichet de nos agences reste un mode de paiement encore très prisé par de nombreux adhérents, malgré ses nombreux inconvénients, mais surtout en dépit de l'existence de moyens de paiement beaucoup plus pratiques. Avec la montée de l'insécurité, le temps est venu d'en finir définitivement avec le paiement des cotisations en espèces.

4 Il fut un temps, déjà lointain, où l'adhérent n'avait pas d'autres choix pour payer sa cotisation à la mutuelle, que de se rendre dans son agence avec le montant en espèces. Cette époque, heureusement, est aujourd'hui révolue. Plus rien ne justifie qu'un adhérent soit contraint de prendre un bus ou sa voiture, de prévoir un déplacement de près d'une demi-journée, dans certains cas, de risquer de se faire agresser et de se voir dérober la totalité du montant de ses cotisations. Il existe en effet plusieurs modes de paiement possibles, qui n'exigent pas de déplacement. Le plus simple est

le prélèvement automatique. En effet, une fois les formulaires remplis, vous n'avez plus à vous poser de questions : l'opération sera effectuée directement entre votre mutuelle et votre banque en temps et en heure. Il n'y a aucun frais supplémentaire par rapport à un paiement en agence. Cela vous permet de gérer mieux votre budget santé.

Autre mode de paiement sans déplacement : le chèque bancaire. Une semaine avant l'échéance, vous postez votre chèque et vous voilà tranquille.

Si vous souhaitez tout de même effectuer vos paiements de cotisations en agence, mais sans prendre le risque de vous déplacer avec des espèces, vous pouvez payer vos cotisations par carte bancaire et même bénéficier alors d'un paiement en trois fois sans frais.

Pour éviter tous les problèmes liés au paiement en espèces, la Mutuelle étudie la possibilité de supprimer totalement ce mode de règlement, dans un premier temps, en Guadeloupe. Le processus sera d'abord mis en oeuvre de façon expérimentale dans quelques agences, avant d'être étendu à toutes les agences de la Grande-Terre et de la Basse-Terre, si la phase expérimentale est concluante.

Notez qu'à ce stade, ni les agences de Marie-Galante et de Saint-Martin, ni celles de la Martinique et de la Guyane ne sont concernées par ce processus.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

De nouvelles prestations à l'étude

Les moeurs de nos sociétés antillo-guyanaise évoluent. Les attentes des familles changent. La Mutuelle suit ces évolutions et adapte ses produits pour qu'ils soient en adéquation avec les besoins exprimés par ses adhérents. C'est ainsi qu'une réflexion et des échanges ont été engagés entre la Mutuelle Mare-Gaillard et la société Les Pompes Funèbres d'Outre-Mer, qui regroupe plusieurs entreprises de ce secteur. L'enjeu de ces réflexions est de reconsidérer la plus ancienne prestation de la Mutuelle : allocation obsèques. Le principe de l'allocation obsèques est simple : l'adhérent cotise une somme modeste toute sa vie et à son décès, grâce au capital versé à sa famille, il a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu de funérailles dignes en toute circonstance. Le concept proposé par Les Pompes Funèbres d'Outre-Mer part d'un constat : de plus en plus d'Antillo-Guyanais préféreraient remplacer un montant d'allocation garanti par une prestation garantie et payée de

leur vivant. Les Pompes Funèbres d'Outre-Mer et la Mutuelle Mare-Gaillard travaillent donc de concert sur la conception d'une prestation de ce type.



L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

Nous sommes prêts !

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels représente une avancée sociale importante pour favoriser l'accès à des soins de qualité pour tous. Il instaure en effet une complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé dès 2016, avec une prise en charge partielle de l'employeur. Forte de son expertise en matière de complémentaire santé entreprise, la Mutuelle Mare-Gaillard a décidé de s'engager sans délai dans la mise en oeuvre de l'ANI aux Antilles Guyane.



5

La loi relative à la Sécurisation de l'emploi prévoit la généralisation de la complémentaire santé pour les salariés. Les garanties santé seront mises en place à titre obligatoire et à titre collectif pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.

La généralisation de la complémentaire santé impacte toutes les entreprises du secteur privé y compris celles de moins de 50 salariés.

La couverture santé doit être généralisée au plus tard le 1er janvier 2016, les employeurs non couverts par un accord de branche ou d'entreprise seront tenus de faire bénéficier leurs salariés, par décision unilatérale, de la couverture santé minimale.

Du 1er juin 2013 au 30 juin 2014, des accords de branches peuvent donner naissance à des régimes frais de soins de santé avec recommandation d'un organisme assureur. Au-

delà de cette période, et ce, jusqu'au 30 décembre 2015, des accords d'entreprise pourront mettre en place de tels régimes.

Qu'est-il possible de faire pendant cette période, si votre entreprise n'est pas déjà couverte ?

Une étude de la situation (démographie, besoins de vos salariés) vous donnera une idée précise de ce que représente une solution adaptée aux exigences de votre entreprise.

Si ce dispositif vous convient, il peut être mis en place sans attendre la décision de la branche. Nous vous accompagnerons afin que votre choix soit en tous points conforme à la réglementation fiscale et sociale en vigueur.

Si votre branche professionnelle conclut ultérieurement un accord frais de santé, nos conseillers mutualistes pourront toujours adapter le régime que vous aurez choisi afin de le rendre

conforme aux dispositions prises par les partenaires sociaux de celle-ci. Dans tous les cas de figures vos sala-



L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

Nous sommes prêts ! (suite de la page 5)



riés bénéficieront d'une garantie plus favorable que le minimum légal, vous aurez ainsi la maîtrise du régime et pourrez en tirer un réel avantage en terme de management social.

Pour l'entreprise, le contrat collectif proposé par la Mutuelle Mare-Gaillard présente des avantages importants :

- d'abord, sa participation financière sera déduite de l'impôt sur les sociétés qu'elle doit acquitter chaque année,
- ensuite, ce contrat collectif représente un atout non négligeable pour la politique de recrutement ou de

gestion des ressources humaines de l'entreprise,

- enfin, c'est un outil de fidélisation du personnel. En effet, lorsqu'une société souscrit une complémentaire santé "spécial entreprise", tous ses salariés présents et futurs bénéficient automatiquement d'une couverture sociale efficace jusqu'à l'âge de 65 ans... aussi longtemps qu'ils appartiennent au personnel de l'entreprise.

Toutes les entreprises ayant des salariés peuvent souscrire un contrat de groupe.

6

Témoignage



MME VALÉRIE ARSENE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES À LA SMHLM

«La Société Martiniquaise d'HLM, spécialisée dans la construction et la gestion de logements locatifs sociaux, emploie 138 salariés. Nous n'étions pas satisfaits du rapport qualité/prix de notre mutuelle précédente. La SMHLM a donc consulté plusieurs autres mutuelles concurrentes, dont la Mutuelle Mare-Gaillard et elle a soumis ces propositions à l'ensemble des salariés. Ces derniers ont opté pour la Mutuelle Mare-Gaillard. La décision a été prise en décembre 2012 et il fallait que tous les 138 salariés soient affiliés à la Mutuelle Mare-Gaillard au 1er janvier 2013. Un véritable challenge !



La résidence Belle Étoile, l'une des nombreuses résidences gérées par la SMHLM

Mare-Gaillard a mis les moyens nécessaires pour que tout se passe bien. Elle a mobilisé sur notre dossier trois personnes qui sont restés chez nous

durant deux jours. Certes, il y a eu quelques soucis de démarrage mais le challenge a été relevé».

■ Le vaccin Gadarsil mis en cause

Une jeune femme de 18 ans a déposé une plainte contre SANOFI Pasteur MSD et l'Agence du médicament à propos des effets secondaires que provoquerait le vaccin Gadarsil, administré pour prévenir le cancer du col de l'utérus. Elle accuse ce vaccin d'avoir de graves effets secondaires sur le système nerveux central. Selon ses avocats, la jeune femme a été vaccinée avec le Gadarsil en 2010. Dès l'année suivante, elle a dû être hospitalisée après avoir eu des vertiges, des vomissements, des pertes de vues momentanées et d'un paralysie

faciale. Les médecins ont alors diagnostiqué une encéphalomyélite aigüe disséminée ou une sclérose en plaque. En 2012 son état s'est stabilisé. Depuis, un autre cabinet d'avocats a annoncé qu'il déposerait lui aussi plainte prochainement contre le laboratoire produisant le Gadarsil, au nom de trois jeunes filles qui ont pris le vaccin entre 2008 et 2010.

SANOFI Pasteur MSD, qui produit le Gadarsil, a démenti tout lien entre son vaccin contre le cancer du col de l'utérus et la survenue de cas de sclérose en plaques.

■ Attention à l'ibuprofène chez les enfants

La sinusite est une inflammation des sinus courante au Antilles-Guyane qui se manifeste par des symptômes tels que le nez qui coule, les maux de tête ou la fièvre. Lorsque que votre enfant est atteint d'une sinusite, vous pouvez être tenté de lui donner un cachet à base d'ibuprofène pour soulager ses maux de tête. N'en faites rien !

Réunis à l'occasion du congrès de la Société française d'oto-rhino-laryngologie au mois d'octobre dernier, les médecins ORL ont mis en garde, en effet, contre l'utilisation de l'ibuprofène chez l'enfant en cas de sinusite. L'ibuprofène est un anti-inflamma-

toire que l'on peut se procurer sans ordonnance. Elle est donc fréquemment utilisée en automédication : C'est la troisième molécule la plus consommée en France. Selon une étude menée dans le service d'ORL pédiatriques à l'hôpital de la Timone à Marseille, par le Pr Richard Nicollas, on observe une augmentation des complications intracrâniennes sévères (abcès) chez des enfants présentant une sinusite sévère et ayant reçu de l'ibuprofène sans antibiotique associé. Des résultats qui corroborent certaines observations d'ORL et de neurochirurgiens pédiatriques.



LE TÉLÉPHONE PORTABLE : DANGEREUX ?

Ce qu'en disent les dernières études...

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu public au mois d'octobre, un nouvel avis à propos des effets des ondes électromagnétiques sur la santé. A la lumière de plus de 300 études scientifiques internationales publiées depuis les dernières conclusions de l'agence en 2009, l'Anses ne conclut pas à un "effet sanitaire avéré chez l'homme" et ne propose donc pas de "nouvelles valeurs limites d'exposition de la population". Cet avis concerne évidemment au premier chef l'utilisation des téléphones portables. Rien à craindre donc ? Ce n'est pas si simple. Certaines études, notamment, montrent une hausse du risque sur le long terme de tumeur cérébrale chez les utilisateurs intensifs. Dans le doute, les précautions d'usage restent donc de mise. Privilégiez l'usage d'un kit mains libres et ne passez pas des heures à discuter de tout et de rien avec votre téléphone portable.

7

Comment connaître le juste poids ?

L'Indice de Masse Corporelle ou IMC : voilà un sigle que vous avez forcément déjà entendu. L'indice de masse corporelle permet de savoir si votre poids est adapté à votre taille, si vous êtes en surpoids, obèse, ou au contraire trop maigre. Reste à savoir le calculer. Si vous êtes bon en mathématique... ou doté d'une calculatrice, voici la formule à appliquer. Votre IMC correspond à votre poids divisé par le carré de votre taille.

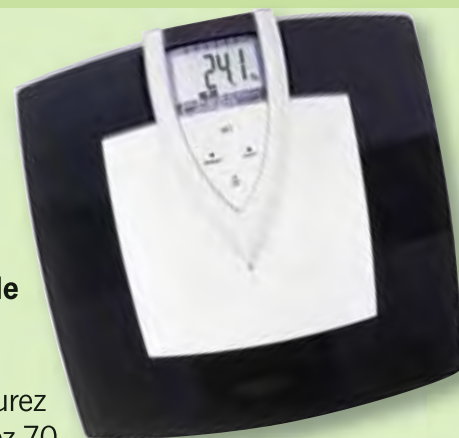
Un IMC normal est compris entre 18,5 et 25.

En dessous de 18,5, vous êtes considéré comme trop maigre.

Au-dessus de 25, vous êtes en surpoids.

A partir de 30, c'est le début de l'obésité.

Exemple : Si vous mesurez 1m75 et que vous pesez 70 kg, votre IMC est égal à 22,9. L'indice de masse corporelle n'est toutefois pas parole d'Évangile mais avant tout un indicateur dont l'interprétation devra tenir compte d'autres paramètres : grossesse, sportifs de haut niveau, enfants, graves maladies, personnes âgées, etc...



MUTUELLE
Mare
Gaillard

Adhérente
MUTUALITÉ
FRANÇAISE
Mutuelle soumise aux dispositions
du livre II du Code de la Mutualité.

Une protection efficace pour tous...

La Complémentaire Santé

La Mutuelle Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties Complémentaire Santé. La Complémentaire Santé "Spécial Entreprise" a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société y compris celle mise en place par les partenaires sociaux dans le cadre des Conventions Collectives Nationales (CCN). Exemple : coiffure, infirmiers libéraux...

La Protection Hospitalière

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

L'Allocation Obsèques

C'est la plus ancienne des prestations proposées par la mutuelle. Grâce au capital versé à la famille de l'adhérent, ce dernier a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu des funérailles dignes en toute circonstance.

Les Garanties Prévoyance

Individuelles

• **Prévalis** : Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches. Elle couvre également les risques liés à l'invalidité et à l'incapacité. Elle permet aussi à l'adhérent de mettre sa famille à l'abri des conséquences financières d'un décès prématuré ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie.

• **Indépendance service** : Grâce à ce nouveau contrat de prévoyance, l'adhérent bénéficie d'une rente pouvant aller de 300 à 2 000 euros par mois et de services personnalisés s'il devient dépendant.

• **Livret d'épargne** : Cette garantie permet de se constituer par versements périodiques à partir de 30 euros, une épargne en toute sécurité, simplicité et souplesse.

Entreprises

• **Équilibre / Énergie / Profil** : Garantir une couverture de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire par la mise en œuvre des garanties (en fonction de la garantie choisie) suivantes : incapacité temporaire totale, invalidité, incapacité professionnelle y compris celle mise en place par les partenaires sociaux dans le cadre des Conventions Collectives Nationales (CCN). Exemples : Habillement, Fédération Hospitalisation Privée (FHP)...

Décès (obsèques, doublement accident, rente éducation, rente conjoint).

Les Services à la Personne

- Aide-ménagère
- Cure thermale
- Télé assistance
- Soutien scolaire (Domicours)



En Guadeloupe

97190 Le Gosier

• Section Bernard
Tél. : 0590 859 136 - Fax : 0590 858 023

97139 Les Abymes

• C.C. Steel Shopping -
Local n° 8 - Boisripeaux
Tél. : 0590 208 047 - Fax : 0590 202 751

97121 Anse-Bertrand

• Rue Gratien Candace
Tél. : 0590 221 075 - Fax : 0590 226 416

97100 Basse-Terre

• 34 rue Baudot
Tél. : 0590 812 621 - Fax : 0590 410 117

97130 Capesterre-Belle-Eau

• 42 rue de la Liberté
Tél. : 0590 863 164 - Fax : 0590 819 709

97112 Grand-Bourg

• 49 rue du Dr Félix Selbonne
Tél. : 0590 979 893 - Fax : 0590 971 455

97160 Le Moule

• 70 Boulevard Rougé
Tél. : 0590 235 411 - Fax : 0590 887 014

97118 Saint-François

• Rue Egalité
Tél. : 0590 886 401 - Fax : 0590 900 079

97150 Saint-Martin

• 8 rue Saint-James - Marigot
Tél. : 0590 871 006 - Fax : 0590 871 048

97115 Sainte-Rose

• Circonvallation
Tél. : 0590 287 059 - Fax : 0590 280 511

En Martinique

97224 Ducos

• 1 rue Toussaint Louverture
Tél. : 0596 561 347 - Fax : 0596 771 744

97200 Fort-de-France

• Angle 46 av. Jean Jaurès &
39 rue Alexandre Trissot - Terres Sainville
Tél. : 0596 555 187 - Fax : 0596 554 250

97290 Le Marin

• Quartier Mont Gérald
Tél. : 0596 626 058 - Fax : 0596 628 791

En Guyane

97300 Cayenne

• 1 place Victor Schœlcher
Tél. : 0594 251 131 - Fax : 0594 306 211

► N° Vert 0 800 899 890

Appel gratuit à partir d'un poste fixe